

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Vendes, commune de Bassignac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe VIALLEIX (Lanobre), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Mireille LEYMONIE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret) , Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Éric MOULIER (SAIGNES)

Secrétaire de séance : Stéphane BRIANT

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> mars 2024

20240307016DE

## SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION DE BATIMENTS POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les services de Sumène Artense communauté rencontrent des problématiques liées aux locaux des services techniques. Des équipements spécifiques ont été achetés, comme le mur d'escalade mobile, la scène mobile notamment et nécessitent une manutention régulière. Ces équipements, devant être entreposés à couvert, mobilisent une partie importante des hangars techniques et nécessitent des manœuvres quotidiennes pour sortir les camions bennes et autres véhicules de services.

Une entreprise, la SCI RODDE/ROBERT loue un bâtiment de 465m<sup>2</sup> sur la commune de Vebret sur la zone d'activités de Verchalles pour du stockage. Ce bâtiment permettrait de stocker la scène mobile, le mur d'escalade et d'autres matériels de Sumène Artense communauté.

Le loyer proposé est fixé à 730€ HT par mois soit 8 760€ HT annuels.

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser M. le Président à signer un bail de location d'un bâtiment à des fins de stockage de matériels avec l'entreprise SCI RODDE/ ROBERT pour une durée de 3 ans et tous actes y afférents,
- de prévoir les loyers au budget primitif 2024.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 25 voix POUR et 3 abstentions (Bernard LACOUR, Arnaud MOREAU, Jean Philippe SERRE) :

- autorise M. le Président à signer un bail de location d'un bâtiment à des fins de stockage de matériels avec l'entreprise SCI RODDE/ ROBERT pour une durée de 3 ans et tous actes y afférents ;
- précise que les loyers seront prévus au budget primitif 2024.

RF

AURILLIAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR-19703/2024

015-24150105520240307016DE-DE

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 mars 2024

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le  
Affichée ou notifiée le  
Document certifié conforme

19 MARS 2024  
19 MARS 2024



Le Président, Marc MAISONNEUVE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

RF  
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/03/2024  
0152241501055-20240307016DE-DE